

Médiateur culturel en médiathèque

Référence de l'offre : N°14

Période 1 : Du 06/07/2026 au 24/07/2026

Période 2 : Du 27/07/2026 au 14/08/2026

Période 3 : Du 17/08/2026 au 04/09/2026

Lieux – Coordonnées - Horaires

- **Lieux** : Médiathèque Municipale - 2 Rue Lafayette - Berre l'Étang et en extérieur sur la commune (Médiathèque hors les murs)
- **Nom du Directeur de Pôle** : Sandrine PRAT
- **Nom du Responsable de Service** : Anne CAILLAULT DIAZ
- **Nom de l'Encadrant** : Médiathécaires selon leurs missions de référence et la direction du service
- **Horaires** : 9h-11h45 / 12h45-18h. Mercredi et jeudi une semaine sur deux 13h-21h. Fermé le lundi et le samedi
- **Contact** : **Service des Ressources Humaines**
✉ recrutement.emploi@berreletang.fr
☎ 04 42 74 94 10

Missions

- Participation à la mise en place et à l'animation d'actions culturelles dans et hors les murs, notamment à destination des publics de tous les âges
- Participation à l'élaboration et à l'animation d'actions de médiation des collections (livres, CD, DVD, jeux) et ressources numériques
- Participation aux accueils et animations avec des groupes d'enfants (lecture d'albums, écoute musicale jeux de société, jeux vidéo, animations sur tablettes...)
- Accueil du public (prêt-retours, aide à la recherche documentaire) et à la réception, nettoyage, rangement et équipement des documents
- Diverses tâches administratives en lien avec l'activité du service

Savoir être

- Tenue correcte
- Discrétion et neutralité
- Sens du service public
- Bon sens relationnel
- Capacité d'écoute et appétence pour l'échange avec les publics
- Respect des horaires de travail
- Être organisé, rigoureux
- Capacité à travailler en équipe et à rendre compte
- Esprit d'initiative, dynamisme
- L'utilisation du téléphone portable est interdite sauf urgences

Certifications recherchées

- Maitriser l'outil informatique Word et Excel
- Capacité transport de matériels, manipulation de documents et jeux
- Capacité à la polyvalence
- Goût pour la vie culturelle et les œuvres artistiques (littérature, musique, cinéma, jeux...)

Rémunération et jours de congés

- Votre rémunération vous sera versée le mois suivant la période à laquelle vous avez été embauché(e)
- Votre contrat vous donne droit à 1.5 jours de congé. Les jours seront choisis d'un commun accord avec votre encadrant